



## Fiche d'adhésion saison 2023-2024

### Mode d'emploi

Vous pouvez télécharger le formulaire d'adhésion, le remplir et :

- soit l'apporter au secrétariat aux jours et heures d'ouverture si vous souhaitez payer en espèces ou en CB
- soit le déposer avec un chèque à l'ordre de « Sérignan-Loisirs » dans la boîte aux lettres de l'association
- soit le remettre à votre animateur avec un chèque à l'ordre de « Sérignan-Loisirs » le jour de votre activité

*Dans tous les cas, nous vous remettrons votre carte d'adhésion ou nous vous la ferons parvenir.*

#### Quelques conseils pour remplir le formulaire :

- Renseigner l'ensemble des coordonnées (merci de remplir lisiblement l'adresse e.mail et le téléphone mobile, qui nous servent à vous contacter)
- Cocher les activités choisies
  - Pour le yoga : préciser lundi, mardi ou mercredi  
(3 chèques de 55 € ou 1 chèque de 165 €)
  - Pour le Qi Gong : même tarif  
3 chèques de 55 € ou 1 chèque de 165 €
  - Pour le yoga : préciser lundi, mardi ou mercredi  
(3 chèques de 55 € ou 1 chèque de 165 €)
  - Pour le flamenco : préciser Adulte (A), Enfant (4 à 7 ans) ou Enfant (8 ans et +)
- Renseigner montants et cocher mode de paiement choisi
  - **Rappel :**
    - Montant adhésion 25 € (individuel) ou 35 € (couple)
    - Activités :
      - Rando : 10 €/personne
      - Marche aquatique : 10€/personne
      - Informatique : 10€/personne
      - Yoga et Qi Gong : 3 x 55 €/personne
      - Les autres activités payantes sont réglées directement aux animateurs
    - Pour la pratique de la marche aquatique et du vélo, le port de gilet « Sérignan-Loisirs » est **obligatoire** pour la sécurité (visibilité). Le gilet est vendu au tarif de 5 €.
- **Certificat de non contre-indication à la pratique d'un sport est obligatoire** : le certificat attestant l'absence de contre-indication médicale à la pratique d'un sport est, **depuis le 1er septembre 2016, valable 3 ans**. Par ailleurs, un même certificat médical est désormais valable pour la pratique de plusieurs sports, sauf contre-indications mentionnées par le médecin.  
Vous devez l'avoir dans le cadre des activités suivantes :
  - **Randonnées / marche aquatique / Vélo / Yoga / Qi Gong.**